

BUDGET PRIMITIF 2026
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil municipal du 9 février 2026

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
1)	UN BUDGET PRIMITIF À CONSTRUIRE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES MAXIMALES.....	3
2)	UN BUDGET 2026 DE SOBRIÉTÉ SUR LA DÉPENSE POUR ABSORBER LE CHOC DES MESURES EN RECETTE.....	5
II.	UNE ANNÉE DE CONCRÉTISATION DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE RENFORCEMENT DE NOS SERVICES PUBLICS	8
1)	2026, ANNÉE CULTURELLE.....	8
2)	GRÂCE À UNE MUTATION URBAINE DYNAMIQUE, BOURG RENFORCE SON RAYONNEMENT.....	8
3)	CONSOLIDER NOS SERVICES PUBLICS DU QUOTIDIEN	10
4)	RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DE NOTRE CŒUR DE VILLE	11
5)	RENFORCER NOS DISPOSITIFS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	11
6)	POUSUIVRE L'ADAPTATION DE LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
III.	UN BUDGET VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUI ÉVOLUE EN LIEN AVEC LA FINALISATION DES PROJETS	13
1)	UNE MÉTHODOLOGIE RECONDUITE EN 2026.....	13
2)	17,1 M€ DE DÉPENSES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT EN 2026	14
IV.	PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL.....	16
1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
2)	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	24
V.	PRÉSENTATION DES BUDGETS ANNEXES	29
1)	BUDGET AÉRODROME	29
2)	BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	31
3)	BUDGET LOTISSEMENTS (HABITAT BOUVENT-CURTAFRAY)	33
4)	BUDGET SERVICES FUNÉRAIRES.....	33
5)	BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES	33

I. INTRODUCTION

1) Un budget primitif à construire dans un contexte d'incertitudes maximales

En février 2025, le Conseil municipal adoptait un projet de budget primitif dans un contexte décrit comme inédit et particulièrement incertain, marqué au premier chef par l'absence de budget pour la nation. Un an plus tard, force est de constater que la Ville de Bourg, de même que l'ensemble des collectivités de France, se trouvent dans une situation similaire. Ainsi, à l'heure où ce rapport est écrit, l'incertitude pèse encore sur la date précise d'adoption du budget de l'État après l'échec de la commission mixte paritaire fin décembre et l'engagement de la responsabilité du gouvernement via l'article 49.3 de la Constitution. Comme l'an dernier, les principales recettes sont actuellement reconduites, en ce début d'année, sur la base des dispositions en vigueur en 2025, avant que les régularisations appelées par la Loi de finances ne soient appliquées. Comme l'an dernier, notre commune connaîtra un choc particulièrement fort sur ses recettes, notamment en fonctionnement.

Dans ce contexte de grande incertitude pour les finances de la Ville, et eu égard aux très forts impacts du projet de loi de finances, le Conseil municipal a souhaité, lors du débat d'orientation budgétaire de décembre dernier, et comme cela avait été le cas en 2025, partir de l'hypothèse la plus dégradée pour construire le budget primitif pour 2026, c'est-à-dire du projet de loi de finances présenté par le gouvernement. C'est donc un budget de prudence qui est proposé cette année, afin d'absorber dans la mesure du possible les mesures externes et limiter leurs effets sur la trajectoire financière de la Ville. Ce budget pourra, comme la loi le permet, faire l'objet de modifications par décision modificative lorsque le budget de l'État sera connu.

a) **Pour la deuxième année consécutive, une Loi de finances spéciale permet la continuité de l'action publique**

Face à l'absence de Loi de finances de l'État, l'Assemblée nationale a adopté une Loi de finances spéciale, promulguée le 26 décembre 2025. Reprenant 3 articles sur les 4 que comprenait la Loi de finances spéciale pour 2025 – le dernier article portant sur les recettes des organismes de sécurité sociale n'étant pas nécessaire cette année du fait de l'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale – cette loi prévoit les mécanismes exceptionnels permettant de garantir la continuité de l'action publique. Ce sont ces mécanismes qui permettent à la Ville de Bourg en Bresse de percevoir de manière provisoire les recettes fiscales et les dotations de fonctionnement nécessaires à son action. À noter que les ressources perçues durant cette période transitoire ne sont pas acquises pour la Ville, mais seront réajustées à l'aune de la Loi de finances pour 2026 lorsque celle-ci sera adoptée, à l'instar du mécanisme de l'an dernier.

Cette loi, qui concerne exclusivement les recettes, comprend donc trois articles visant à :

- Autoriser l'État à collecter les impôts existants, dont les impôts locaux et la TVA ;
- Permettre à l'État de recourir à l'emprunt ;
- Approuver les prélèvements sur les recettes de l'État opérés au profit de l'Union Européenne et des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la Ville percevra jusqu'à l'adoption de la Loi de finances les douzièmes de recettes correspondant aux montants perçus en 2025. Par ailleurs, des dispositifs prévus par les précédentes lois de finances ou d'autres lois déjà adoptées peuvent entrer en vigueur au 1^{er} janvier. C'est le cas par exemple de la revalorisation forfaitaire des bases, qui réévalue chaque année les bases foncières au niveau de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) du mois de novembre, qui sera cette année de 0,8% du fait du recul de l'inflation (contre 1,7% en 2025), et qui s'appliquera d'office et sans attendre le vote de la Loi de finances. C'est aussi le cas de certaines dispositions en dépenses, à l'instar de la hausse de la taxe globale sur les activités polluantes (TGAP) qui devrait se poursuivre sans les atténuations prévues par le PLF pour

2026, lequel prévoyait l'évolution de la TGAP vers un nouveau dispositif et l'harmonisation du taux de TVA à 5,5 % pour l'ensemble des activités.

Les autres dépenses de l'État seront régies par des décrets relatifs aux « services votés », autorisant le gouvernement à ouvrir des crédits qu'il juge indispensables, par douzièmes, et dans la limite de ceux votés en 2025. Parmi ces dépenses, certaines constituent également des recettes essentielles pour les collectivités, notamment en ce qui concerne l'investissement (DETR, DSIL, etc.). Le gouvernement a annoncé à ce sujet qu'il se limiterait à inscrire par décret les dépenses permettant le versement des subventions déjà attribuées, mais qu'aucune nouvelle attribution n'aurait lieu avant l'adoption de la loi de finances.

b) Face aux incertitudes maximales, un budget primitif construit sur les hypothèses les plus dures

Si ces mesures devraient permettre de garantir la continuité de l'action publique locale, il n'en demeure pas moins que cette phase provisoire de l'exercice 2026 sera d'emblée marquée par un niveau d'incertitude inédit sur la réalité des ressources qui seront allouées à la Ville pour mener à bien ses missions de service public. Il est par ailleurs assuré que les collectivités seront de nouveau amenées par la loi à contribuer au redressement des finances publiques locales, et il est très probable que cette contribution soit encore supérieure à celle imposée en 2025.

Ainsi, et conformément au débat d'orientation budgétaire, le budget 2026 présenté dans ce rapport a été construit sur les hypothèses d'une application complète des mesures prévues au PLF. Les évolutions introduites dans les textes sur lesquels le gouvernement a engagé sa responsabilité, connues depuis quelques jours seulement, pourront être prises en comptes lors du vote du budget supplémentaire.

 Mesure	Impact Ville de Bourg estimé	Impact LFI (au 27/01/2026)
Fonctionnement		
DILICO	- 478 000 €	- €
Compensation des exonérations sur les bases industrielles -25%	- 317 500 €	- 245 110 €
Suppression du FCTVA fonctionnement	- 30 000 €	- €
Ecrêtement des dotations forfaitaires au sein de la DGF	- 102 000 €	- 102 000 €
Cotisation employeur à la CNRACL (+3%)	- 500 000 €	- 500 000 €
Total fonctionnement	- 1 427 500 €	- 847 110 €
Investissement		
Fonds d'investissement territorial - FIT (-200M€ et concentration sur les collectivités rurales ou à forte population en QPV)	- 500 000 €	- €
Fonds Vert (-42%)	- 1 000 000 €	- 800 000 €
Total investissement	- 1 500 000 €	- 800 000 €
TOTAL	- 2 927 500 €	- 1 647 110 €

Si ces évolutions introduites récemment relèvent d'un assouplissement par rapport au projet de loi de finances, les incidences pour les recettes de la Ville restent conséquentes avec près d'un million d'euros de perte de recettes en fonctionnement.

Afin de sécuriser sa trajectoire budgétaire et d'éviter toute dérive de ses finances, il est donc de la responsabilité de la municipalité de projeter sa trajectoire budgétaire à l'aune de cette participation au redressement des comptes publics.

2) Un budget 2026 de sobriété sur la dépense pour absorber le choc des mesures en recette

Si cette situation devait définitivement se confirmer, elle se matérialiserait par un fort impact sur notre épargne brute, qui se traduirait par une réduction des marges de manœuvre pour la collectivité et qui ne saurait être complètement absorbée à court terme. Par ailleurs, ces dispositions s'ajoutent à celles en vigueur depuis 2025 (notamment hausse de la CNRACL pour +480k€) et seront très certainement renouvelées voire aggravées dans les prochains budgets de l'État. Cette situation de dégradation des finances de la collectivité, qui a déjà fait l'objet de mesures correctives face au retour de l'inflation en 2023 et 2024 puis face aux mesures de redressement des comptes publics en 2025, doit de nouveau être contrebalancée par des mesures de modération de la dépense.

a) En fonctionnement, adapter notre action pour maintenir le niveau de service public

i. Maintenir et intensifier les actions en vigueur pour contraindre l'évolution des dépenses de fonctionnement

Après plusieurs exercices marqués par une forte inflation, notamment dans le domaine de l'énergie, puis les premiers effets des mesures de contribution des collectivités au redressement des comptes publics, la Ville a su adapter son action pour continuer de dégager l'épargne nécessaire en fonctionnement afin de financer ses investissements tout en modérant le recours à l'emprunt. Alors que la liste des mauvaises nouvelles en recette ne fait que s'allonger, c'est à nouveau cette logique qui doit être adoptée afin de ne pas grever les investissements nécessaires au cadre de vie des Burgiens et aux enjeux de transition écologique.

Dès 2009, la Ville a investi massivement dans la rénovation énergétique de son patrimoine bâti, et notamment des groupes scolaires. Ainsi, 13 groupes scolaires sur 16 ont déjà été rénovés, tandis que les travaux des groupes Daudet et Peloux s'achèveront courant 2026. Outre ces investissements de long-terme, la Ville a mis en place en 2023 un plan de sobriété énergétique afin de lutter contre les effets de l'inflation, alors réapparue à un niveau très élevé. Ce plan, qui a été reconduit en 2024 et en 2025, comprend notamment l'extinction partielle de l'éclairage public dans l'ensemble des quartiers hors zones denses, le passage en LED de la quasi-totalité des points lumineux permettant la réduction des consommations et la modulation de l'intensité d'éclairage, l'optimisation des éclairages des stades, ou encore la mise en œuvre des consignes de température concernant le chauffage des bâtiments. L'ensemble de ces mesures a permis une réduction colossale des consommations énergétiques des bâtiments, de -56% dont -71% pour le gaz entre 2013 et 2022. Dans le même temps, les consommations en matière d'éclairage public ont été divisées par 2 entre 2010 et 2024, avec une baisse particulièrement forte de 37% entre 2020 et 2024. À l'heure où la dette climatique et l'explosion des coûts de l'énergie en font un poste particulièrement stratégique pour notre action et nos équilibres financiers, la Ville de Bourg a donc su maîtriser ses consommations énergétiques.

D'autres mesures plus générales ont été mises en place depuis 2023 afin d'absorber au maximum les effets de l'inflation. Ces mesures ont porté notamment sur la diminution de la fréquence de certains événements et du nettoyage des locaux municipaux ou encore sur la suppression ou le report d'actions prévues dans le cadre des politiques publiques sport, jeunesse, culture, de l'archivage et de la communication.

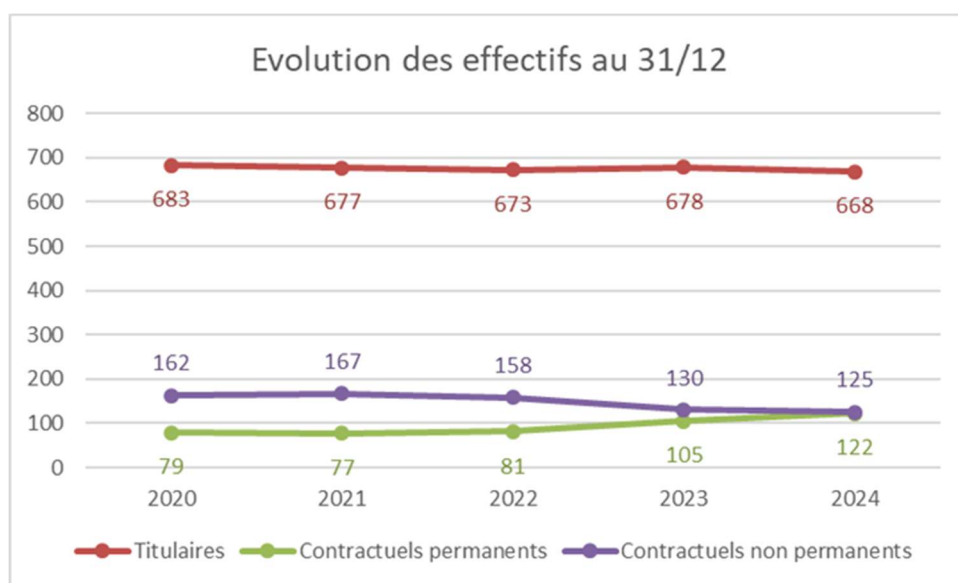
Outre le maintien de ces mesures, la vigilance portée cette année encore aux dépenses du quotidien a permis de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement courant (011) hors énergie, assurance et alimentation à +128 k€, soit une évolution de 1,4 %. L'énergie est quant à elle en baisse de -335 k€ et les assurances en hausse de +21 k€, tandis que l'alimentation se stabilise après plusieurs années marquées par une très forte inflation.

ii. Une vigilance particulière sur la masse salariale

La masse salariale, qui représente un poste de dépense essentiel dans une collectivité en charge de nombreux services publics de proximité pour les habitants, doit faire l'objet d'une analyse particulière. Il s'agira, là aussi, d'absorber la hausse de la CNRACL imposée par l'État aux employeurs territoriaux pour la deuxième année consécutive, tout en honorant

les engagements pris pour le pouvoir d'achat des agents, dans le cadre du dialogue social de qualité qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord le 3 novembre 2025. Parmi les mesures décidées, seront notamment mis en place la suite du reprofilage de la grille générale des montants négociés et la revalorisation des montants de régime indemnitaire (255 000 €), la modification du pourcentage (27 %) de l'Indemnité de Spéciale de Fonctions et d'Engagement (ISFE) pour les agents de police municipale de niveau 5 (5 000 €) ; la mise en œuvre de l'Allocation pour Parents d'Enfants Handicapés (APEH) (30 000 €) ; la revalorisation de la participation employeur en ce qui concerne la prévoyance (20 € par mois et par agent contre 17,50 € depuis 2025, pour 13 750 €) - et la mutuelle (16 € par mois et par agent contre 15 € actuellement, pour 4 000 €). L'ensemble de ces mesures s'élève donc à un total de plus de 300 000 € en faveur du pouvoir d'achat des agents en 2026, après l'enveloppe de 310 000 € en 2025.

Poursuivant la dynamique de ces dernières années, l'effet noria (départ en retraite d'agents bénéficiant d'une forte ancienneté), mais aussi les efforts permanents pour maintenir les effectifs constants depuis 2020 ou encore le travail sur la réduction de l'absentéisme, limitant le recours aux remplacements, devraient jouer en faveur d'une évolution modérée de la masse salariale à hauteur de 0,5 %, témoignant de la maîtrise de ce poste de dépense.



Source : Rapport social unique 2024

L'ensemble de ces mesures, qui s'inscrivent une fois de plus dans une démarche de modération de la dépense de fonctionnement, permettront de pallier en partie la perte de recettes décidée par l'État, et de garantir aux Burgiens l'absence de hausse de fiscalité en 2026.

b) En investissement, amorcer un ralentissement pour limiter le recours à l'emprunt

Pour la seconde année consécutive, le projet de loi de finances et, plus globalement, les annonces gouvernementales à destination des collectivités, incitent ces dernières à moins investir pour leurs territoires, alors même qu'elles représentent l'essentiel de l'investissement public en France. Outre les mesures en fonctionnement, qui contraignent fortement l'autofinancement, la nouvelle baisse des crédits du Fonds Vert (-26% annoncés par le gouvernement dans la dernière mouture sur lequel il a engagé sa responsabilité), après une première forte diminution en 2025 (-54%), est l'illustration de ce message fort à destination des élus locaux.

Alors que le mandat qui s'achève s'est caractérisé par le financement de près de 105 M€ (données provisoires), soit une moyenne de 17,5 M€ par an, le budget 2025 avait acté les premières mesures gouvernementales et décidé du report dans le temps d'un certain nombre de projets afin d'alléger les investissements de cette dernière année de mandat. Les

crédits avaient ainsi été ramenés à 18,3 M€ contre un besoin initialement estimé entre 23 M€ et 24 M€ conformément au cycle de l'investissement local.

Dans la même logique, les crédits inscrits en 2026 sont ramenés à 16,3 M€, soit une baisse de 2 M€ par rapport au BP 2025.

Malgré ce contexte, la santé financière de la Ville permet de maintenir les engagements pris, sans coup de rabot, et d'inscrire en 2026 les crédits nécessaires à la finalisation des dernières opérations encore en cours, sans engager de nouveau grand projet, dont notamment :

- Restauration de la co-cathédrale Notre-Dame : 2 200 000 €
- Réhabilitation énergétique des groupes scolaires Daudet et Peloux : 3 290 000 €
- Extension et réhabilitation thermique de La Tannerie : 2 000 000 €
- Réfection globale de l'avenue des Belges : 650 000 €
- Salle Amédée Mercier (ancien gymnase de la JL) : 75 000 €
- Études pour réhabilitation de la chapelle Sainte Madeleine : 110 000 €
- Débitumisation des cours d'écoles : 215 000 €
- Végétalisation des espaces publics : 200 000 €
- Requalification du Pont-des-Chèvres (acquisitions, aménagements de l'espace public, etc.): 419 000 €
- Modernisation de l'éclairage public et des feux tricolores : 607 000 €

L'ensemble de ces mesures permettra de maintenir la stabilité financière en 2026, avec une épargne brute prévisionnelle de 6M €.

II. UNE ANNÉE DE CONCRÉTISATION DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE RENFORCEMENT DE NOS SERVICES PUBLICS

En 2026, nos politiques publiques et les services publics associés seront consolidés avec l'ambition de maintenir et garantir un lien de proximité avec l'ensemble de nos concitoyens. La Ville jouera ainsi à plein son rôle d'amortisseur social pour les plus fragiles. Plusieurs grandes opérations d'investissement seront poursuivies en 2026 permettant à Bourg-en-Bresse de renforcer sa trajectoire dynamique d'une ville en mutation.

1) 2026, année culturelle

La Tannerie va ainsi entrer en phase concrète de chantier début 2026. L'ambition de ce projet est de moderniser une scène de musique actuelle qui fut pionnière au niveau régional. Il s'agit d'une ambition majeure qui doit permettre à Bourg-en-Bresse d'assumer un statut de cité culturelle identifiée et qui rayonne à l'échelle régionale. Tout au long de cette phase de travaux, la Ville accompagne les équipes de la Tannerie afin d'assurer une programmation hors les murs.

2026 sera par ailleurs un temps fort culturel puisque la deuxième édition de la ZOA, biennale de la ville autrement, se tiendra dans les rues et places de la ville. La ZOA est un événement culturel d'un genre nouveau qui hybride les interventions artistiques et culturelles dans le but de transformer l'espace urbain en le sublimant ou en le détournant. La première édition avait connu un bel engouement populaire. La ZOA a vocation à devenir un temps fort de la vie culturelle burgienne en contribuant à faire rayonner notre cité grâce à une proposition culturelle inédite à l'échelle régionale.

2026 marquera par ailleurs le cinquantenaire de la mort d'André Malraux. Bourg-en-Bresse s'associera à cette « Année Malraux » pour célébrer la contribution majeure à la promotion de la culture française et l'héritage de celui qui fut Ministre de la Culture du Général De Gaulle et auteur, entre autres, du Musée imaginaire et de La Condition humaine.

2) Grâce à une mutation urbaine dynamique, Bourg renforce son rayonnement

a) Des investissements pour une ville des Grands Projets

Notre ville connaît une mutation urbaine profonde qui redessine sa physionomie urbaine et la projette résolument dans l'avenir. Sur ces dix dernières années, les projets structurants ont été massifs et ont permis à Bourg-en-Bresse d'entrer dans une nouvelle ère : Allée de Challes, Carré Amiot, Quartier Joliot Curie, avenue Alsace-Lorraine, rénovation du Pont-des-Chèvres, création de la Maison du Cirque, de la MCC, réhabilitation et constructions nouvelles pour le quartier des Vennes, création d'Ekinox, requalification du boulevard Edouard Herriot, réhabilitation de la Reyssouze et des espaces publics du quartier de la Gare, entrée de ville nouvelle au Pont de Lyon, végétalisation et ouverture de parcs, aménagement de projets de mobilités importants avec les pistes cyclables et les stations vélos, rénovation des médiathèques Camus et Césaire..., etc. La liste n'est pas exhaustive et pourrait encore se poursuivre mais cela démontre que la dynamique de transformation des dernières années est spectaculaire et continue. Bourg-en-Bresse devient plus belle, plus rayonnante et attire de plus en plus d'habitants.

En 2026, cette dynamique ne se tarira pas avec des projets qui marqueront incontestablement l'avenir de la ville.

Lancement de la renaissance de l'Hôtel-Dieu. C'est un projet urbain majeur pour notre ville et en même temps un enjeu de préservation de notre patrimoine inédit qui s'ouvre pour Bourg-en-Bresse. Le Centre Hospitalier a décidé de vendre

l'Hôtel-Dieu fermé depuis 2023. Un investissement privé de 50 millions d'euros permettra de rénover ce joyau de notre patrimoine avec un cahier des charges consistant à ouvrir l'édifice aux Burgiens : commerces, café, hôtel, logements, ouverture du parc, liaison de mobilités douces vers le parc des Baudières, préservation et ouverture de l'Apothicaire. La Ville va accompagner cette mutation et se rendre acquéreur du parc et de l'Apothicaire. Ce projet constituera une nouvelle polarité urbaine à Bourg-en-Bresse et sera une liaison forte entre le centre-ville et le Monastère Royal de Brou tout en renforçant la dynamique touristique du secteur du Boulevard de Brou. L'effet d'entraînement sera bénéfique, en particulier pour les nombreux restaurants du Boulevard de Brou. La signature architecturale sera assurée par Jean-Michel Wilmotte, architecte français de dimension et à la réputation mondiale qui donnera incontestablement une dimension nouvelle à notre ville.

La rénovation de la co-cathédrale s'achèvera pour sa part en 2026 après près de deux années de travaux et 4,8 millions d'euros d'investissement. Outre la préservation du patrimoine remarquable de la ville, cette rénovation participe également de la stratégie d'attractivité pour notre cœur de ville engagée maintenant depuis plusieurs années : Carré Amiot, rue de la République, Avenue Alsace-Lorraine, rue Notre Dame.

Après les travaux de réhabilitation de Notre Dame, la Ville souhaite pouvoir reprendre les espaces publics du centre-ville avec un projet de requalification des abords de la co-cathédrale visant à renforcer l'attractivité du centre-ville. Ainsi, des études seront lancées afin de favoriser des aménagements de qualité sur la place Clémenceau et la rue Samaritaine.

b) Des investissements pour une ville de la proximité

Au Pont-des-Chèvres, la Ville a lancé les opérations de requalification des espaces publics sur le cœur d'îlot de la place Dupont Loiseau. Une nouvelle liaison piétonne sera aménagée permettant de relier la rue du Pont-des-Chèvres à la place Dupont Loiseau. La requalification des espaces publics vient ainsi parachever la transformation d'ensemble du quartier : création de la Maison du Cirque, réhabilitation thermique des logements en cours et travail sur la requalification de l'immeuble dit du Torterel avec Grand Bourg Habitat.

Par ailleurs, la mutation des quartiers se poursuivra en 2026 avec les travaux de construction d'une centaine de logements et de 95 réhabilités aux Vennes dans le cadre d'une opération conduite par Grand Bourg Habitat. La Ville a d'ores et déjà ouvert un nouveau parc dans ce quartier, le parc Nelson Mandela, largement plébiscité par les habitants du quartier.

A la Croix-Blanche également, le travail pré-opérationnel et de concertation sur la requalification des espaces publics se poursuit en complément de ce qui a déjà été engagé à l'école Daudet.

Après 20 millions d'euros consacrés aux opérations de voirie et trottoirs sur le mandat, la Ville poursuivra ses investissements pour le confort des piétons et automobilistes. Ainsi, le Boulevard des Belges devrait connaître une requalification importante qui devrait s'achever cet automne avec un programme de travaux permettant de créer des plateaux ralentisseurs, de reprendre l'enrobé et les trottoirs, de créer des encoches de stationnement et de planter des arbres. Ces dernières années, la Ville a assuré la reprise des voiries comme pour la rue Charles Robin, la rue du 4 Septembre, le Chemin de Saint Georges, la rue de la Croix-Blanche ou encore la rue des Marguerites. Par ailleurs, des trottoirs ont également été créés comme par exemple sur la rue de Bouvent ou rue Comte de la Teyssonière.

3) Consolider nos services publics du quotidien

a) Enfance et Jeunesse : une priorité municipale

Les travaux de la future crèche de l'école Daudet devraient s'achever au premier semestre 2026. Ce nouvel équipement petite enfance qui offrira 24 places s'inscrit dans la rénovation plus large de l'école Daudet avec l'extension de l'école maternelle et l'aménagement de ses abords. Cette crèche permet de consolider le service public de la petite enfance à destination des familles bourgiennes en déplaçant l'actuelle crèche des Baudières qui souffre d'un équipement inadapté pour le confort des enfants et du personnel.

Cette année encore, la Ville réaffirme la jeunesse comme l'une de ses priorités en consacrant plus de 2 millions d'euros à ces politiques dans un contexte marqué par une annonce brutale de diminution des crédits gouvernementaux en faveur des Missions locales. La ville reconduit, pour sa part, ses crédits en faveur de l'insertion des jeunes et réaffirme son attachement à la Mission locale.

En dépit de la suppression du Fonds de soutien aux activités périscolaires (FDSAP) par le gouvernement en 2025, ce qui représente pour la Ville une recette de 289 000 euros qui manque à son budget, la municipalité choisit de maintenir ses financements aux différentes actions éducatives en conservant un niveau d'intervention de plus d'1 million d'euros en fonctionnement pour l'ensemble de son programme extra-scolaire : activités périscolaires, centres de loisirs, dispositif de réussite éducative, etc.

Près d'un enfant sur deux accueilli dans les structures petite enfance de la Ville a bénéficié d'une tarification égale ou inférieure à un euro, ce qui correspond au seuil de pauvreté défini par la CAF. La Ville assume ainsi sa fonction d'amortisseur social pour les familles les plus modestes.

Depuis 2022, le budget alimentation de la collectivité a été abondé de 415 000 euros du fait de l'inflation. En 2026, les perspectives inflationnistes semblent mesurées mais l'effort de la municipalité en faveur d'une restauration scolaire de qualité sera maintenu.

b) La Ville réaffirme ses politiques de solidarité.

Les politiques d'actions sociales et de solidarité seront reconduites avec des volumes budgétaires identiques aux années précédentes. Les crédits consacrés au Centre Communal d'Action Sociale, à la gestion des Centres Sociaux et au Planning Familial sont, pour leur part, reconduits.

La Ville maintient ses actions à destination des Seniors : portage de repas, prévention médico-sociale, deux résidences autonomie gérées par la Ville, animations seniors, aide au transport, etc. La Ville met par ailleurs en œuvre un service de téléassistance à tarif préférentiel pour les Bourgiens grâce à des tarifs négociés directement avec les prestataires de service.

c) Les associations bourgiennes peuvent toujours compter sur la Ville

Bourg-en-Bresse est riche de ses associations qui renforcent le rayonnement de notre cité et consolident le lien social. En dépit d'un contexte budgétaire dégradé depuis plusieurs années, les crédits consacrés aux subventions au secteur associatif sont sanctuarisés et ne baissent pas. Cela démontre l'attachement de la Ville aux acteurs associatifs.

4) Renforcer l'attractivité commerciale de notre cœur de ville

Partout en France, le commerce de détail connaît une transformation d'ampleur avec une crise qui a frappé en 2023 et 2024 les grandes enseignes de l'habillement et de la chaussure. Ce phénomène n'est pas réservé à Bourg-en-Bresse. Il frappe toutes les villes de France, quelle que soit leur taille. Les villes de Lyon ou Paris sont elles aussi concernées par les fermetures d'enseignes nationales. Internet et les mutations des modes de consommation modifient la physionomie commerciale de l'ensemble des centres-villes en France. Toutes les associations d'élus militent pour des mesures gouvernementales d'ampleur afin de donner des moyens supplémentaires aux collectivités pour leur permettre d'appréhender le phénomène.

Avec 500 000 personnes fréquentant chaque semaine son centre-ville, Bourg-en-Bresse résiste d'ailleurs plutôt mieux qu'ailleurs avec un taux de vacance commerciale qui reste inférieure à la moyenne nationale et des commerces indépendants (et parfois historique) de l'habillement qui maintiennent leurs points de vente dans le centre-ville. L'ensemble des fermetures récentes (Jules, Naf Naf, Boulangerie Paul, fromagerie Picard) ont trouvé preneur ou devraient pouvoir rouvrir sous de nouvelles enseignes en 2026. Certaines fermetures durables sont indépendantes de la volonté de la ville. Il s'agit parfois de contentieux devant des juridictions civiles qui empêchent la réouverture (Bagelstein, rue Foch) ou de transactions en cours dans le cadre d'actifs intégrés à des logiques de fusions-acquisitions par des opérateurs nationaux (Pimkie rue Foch). Ou encore de désordres liées à la nécessité pour les propriétaires de réaliser des travaux d'ampleur (rue Victor et Hélène Basch). Il peut s'agir également de commerces fermés suite à des sinistres (Rue Paul Pioda).

La Ville continue d'accompagner l'ensemble des porteurs de projet pour leur installation avec l'action de notre manager de centre-ville et la SEM Cœur de ville qui a permis la réhabilitation, la reprise et la remise sur le marché de locaux commerciaux (rue Foch ou rue Basch).

En 2026, Bourg-en-Bresse poursuivra sa politique d'animation et d'attractivité du centre-ville avec la ZOA qui favorise le tourisme urbain ou encore l'ensemble des festivités qui attirent plusieurs milliers de personnes dans le cœur de ville. Ainsi, les animations des Festivités d'Hiver et Cœur de ville en Fête seront reconduites. Les opérations des Sapins de Noël, plébiscités par les commerçants, seront également reconduites.

Les études pour le réaménagement du cœur de ville à la suite des travaux de la co-cathédrale Notre Dame auront pour objectif de favoriser l'attractivité du centre-ville. Ainsi les Places Neuve et Clémenceau et la rue Samaritaine seront le carrefour d'une requalification visant à favoriser un autre regard sur notre cœur de ville.

5) Renforcer nos dispositifs de tranquillité publique

Sur la sécurité, la Ville a déployé 150 caméras de vidéosurveillance permettant de visionner 300 zones au sein de notre espace public tout en lançant le centre de supervision urbain dans les locaux de la police municipale. La Ville poursuivra cet objectif en déployant une quinzaine de nouvelles caméras dans le quartier des Vennes en 2026.

Les actions de prévention et de répression des comportements dangereux des usagers des trottinettes seront poursuivies avec la brigade dédiée de la police municipale. Cette brigade est devenue pleinement opérationnelle grâce à un déploiement d'effectif rendu possible depuis la mise en circulation du véhicule LAPi en charge désormais du stationnement de surface. Il faut souligner que les verbalisations du LAPi ne sont absolument pas en hausse. L'objectif étant de conserver un niveau de verbalisation identique à la période de référence pré-covid afin d'assurer une rotation du stationnement de surface bénéfique à notre commerce de centre-ville.

Les effectifs de la police municipale seront renforcés par l'arrivée de policiers municipaux qui sont Maître-Chien. Ainsi, cela permettra une efficacité opérationnelle lors des opérations de contrôle et pendant les interventions sensibles.

Le dispositif de prévention et de lutte contre les cambriolages, « tranquillité vacances », sera reconduit cette année encore. Il a bénéficié à 200 foyers burgiens. De plus, des actions de prévention seront également organisées avec les acteurs économiques de la zone Cénord notamment afin de renforcer la sécurité des entreprises et sites de production. En 2025, un déploiement de vidéosurveillance avait déjà été engagé sur la zone d'activité. La collaboration avec les associations d'entreprises et les organisations professionnelles vont donc se poursuivre en 2026.

6) Poursuivre l'adaptation de la ville au changement climatique

L'objectif de permettre à chaque Burgien de bénéficier d'un parc ou d'un espace vert à moins de 5 minutes sera poursuivi. Après le parc de la Madeleine, l'Allée de Challes, le parc de la Vinaigrerie, le parc Nelson Mandela, la Ville va continuer à travailler sur des ouvertures de parc, comme le parc de la JL dès 2026 puis celui de l'Hôtel Dieu qui seront tous deux connectés à la ville.

La Ville a fait du développement des énergies renouvelables une priorité : développement et interconnexion du réseau de chauffage urbain, mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, décarbonation de notre flotte de véhicule de services, etc. Avec Grand Bourg Agglomération, la Ville favorisera en 2026 le développement d'un parc photovoltaïque sur le site de l'aérodrome et mettra à disposition la toiture du tiers-lieu la Cantine au Pont-des-Chèvres afin d'y favoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques.

La Ville a dix ans d'avance dans la réhabilitation thermique de ses groupes scolaires. La totalité des équipements scolaires en ont bénéficié et ce programme est en passe d'être achevé. Les travaux de réhabilitation des groupes scolaires du Peloux et Daudet ont été lancés et devraient être livrés en 2026. Ces politiques de sobriété énergétique ont permis à la ville de générer des économies significatives : -56% dont -71% pour le gaz entre 2013 et 2022 sur les bâtiments.

III. UN BUDGET VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUI ÉVOLUE EN LIEN AVEC LA FINALISATION DES PROJETS

En 2021, la Ville était pionnière en France en adoptant son premier budget complètement analysé au prisme de ses impacts environnementaux. En 2026, pour le sixième exercice, le budget vert reste un axe prioritaire d'action.

L'exercice apparaît toujours autant pertinent, permettant de quantifier avec transparence la priorisation donnée à la lutte contre le dérèglement climatique et à l'adaptation à ses conséquences.

1) Une méthodologie reconduite en 2026

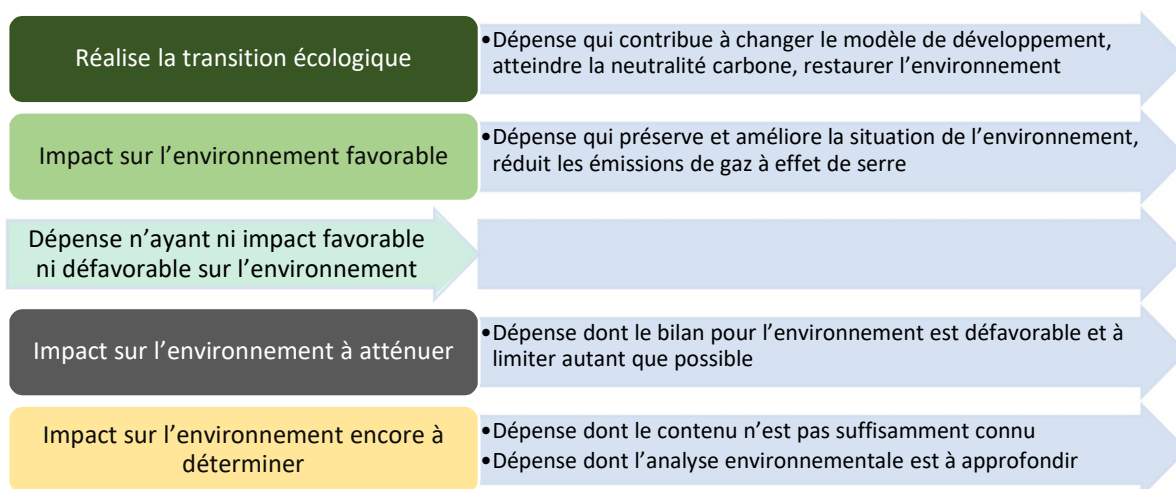
S'appuyant sur une méthodologie partagée avec Grand Bourg Agglomération et inspirée des réflexions nationales en cours, le budget vers la transition écologique de la Ville de Bourg comprend un périmètre des crédits le plus large possible : l'ensemble des dépenses réelles du budget principal et des budgets annexes classiques, en fonctionnement et en investissement.

Les critères d'analyse de 2026 sont identiques aux années précédentes et correspondent aux multiples canaux par lesquels une action peut influencer sur l'environnement.

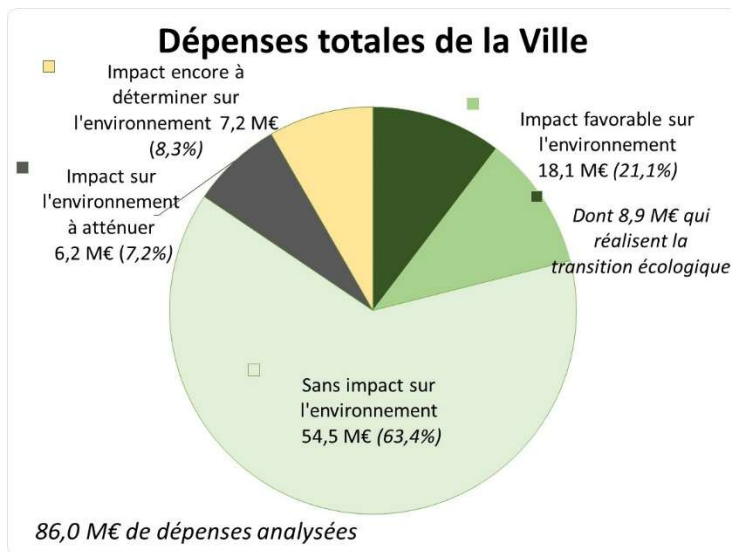


- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité* ;
- Consommer du **foncier naturel**.

Chacune des dépenses est classée au regard de ces différents axes d'analyse au sein de cinq catégories :



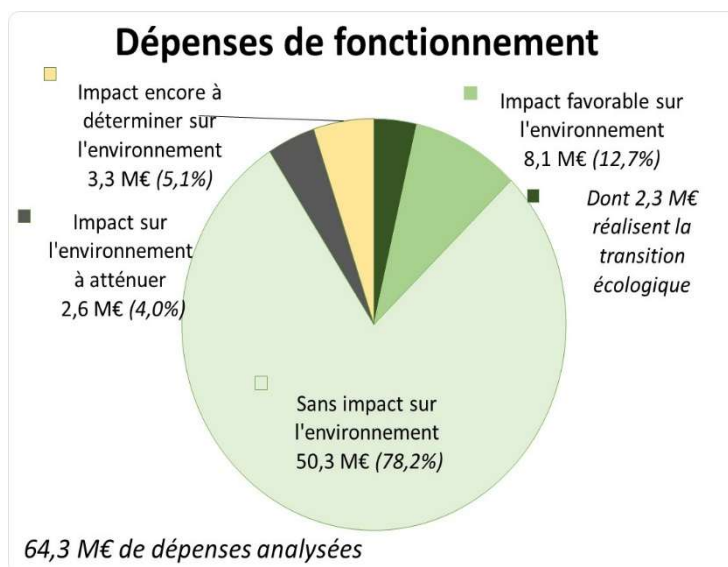
2) 17,1 M€ de dépenses favorables à l'environnement en 2026



Les dépenses favorables à l'environnement, qui ont connu une hausse continue de BP à BP depuis 2021, refluent légèrement cette année, essentiellement du fait du pic enregistré sur les investissements massifs en faveur de la transition écologique en 2025. Ils passent de 19,5 M€ au BP 2025 (soit 22,3 % des dépenses) à 18,1 M€ (21,1 %) au BP 2026, toutes sections confondues.

En 2026, l'analyse porte sur 86 M€, dont environ 75 % (64,3 M€) de fonctionnement.

a) Une hausse sensible en fonctionnement



La section de fonctionnement laisse apparaître une progression des dépenses favorables à l'environnement (8,1 M€ contre 6,7 M€ au BP24) et notamment la part œuvrant à la transition écologique qui passe de 2,1 M€ à 2,3 M€, progressant ainsi de plus de 9%.

Cette évolution positive est liée à l'intensification des différents leviers actionnés depuis plusieurs années en section de fonctionnement (gestion différenciée des espaces verts, gestion des déchets, utilisation de papier recyclé et d'encre végétale, alimentation bio pour 35% des achats, etc.). Sont également valorisés cette année le travail effectué sur l'utilisation de peintures de signalétique horizontale contenant moins de

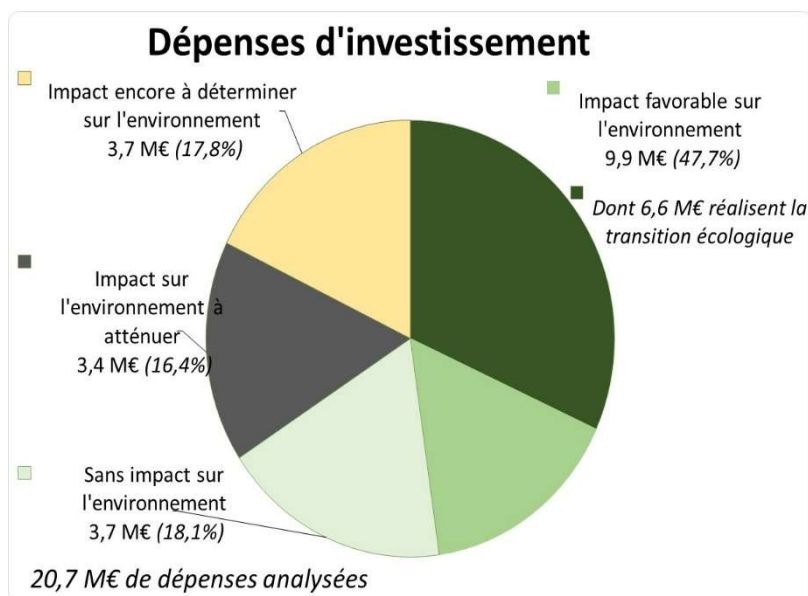
solvants, l'usage d'engrais bio, le passage aux cartes d'abonnement en carton pour le Réseau de lecture publique, etc. Par ailleurs, toutes les dépenses liées à l'entretien du matériel concourent à ne pas remplacer systématiquement ces éléments et font se rejoindre préoccupations environnementales et financières.

La part des dépenses dont les impacts environnementaux restent à déterminer évolue également à la baisse, pour atteindre un niveau de seulement 5,1% en 2026 contre 8,8% en 2025. Cela dénote l'appropriation grandissante de la méthodologie par l'ensemble des services et la maturité atteinte par la Ville de Bourg en la matière.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement dont l'impact sur l'environnement est à atténuer sont en baisse cette année, passant de 5,2 % à 4 % des dépenses, illustrant un engagement soutenu pour limiter au maximum les externalités

négligables liées à l'action municipale, en sus du développement de projets œuvrant directement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

b) En investissement, une baisse des crédits favorables à mettre en regard du pic d'investissements verts en 2025



En section d'investissement, la part des dépenses favorables passe de 55,6% au BP 2025 à 47,7% au BP 2026. Les crédits réalisant la transition écologique passent eux de 8,6 M€ à 6,6 M€.

Cette évolution s'explique principalement par trois phénomènes.

La principale explication est à chercher dans les niveaux records d'investissements en faveur de la transition lors des exercices précédents, avec un nombre important de projets particulièrement structurants finalisés en 2025 et qui ne sont donc plus présents au BP 2026. C'est le cas par exemple de la végétalisation et la renaturation avec notamment l'Allée de Challes (414 K€ au

BP 2025), l'aménagement du Parc de la Madeleine (450 K€), le Parc urbain des Vennes (250 K€), des aménagements cyclables avec la piste bidirectionnelle du boulevard Charles De Gaulle et la voie verte (1,1 M€).

Deuxièmement, un certain nombre de dépenses encore à déterminer les années précédentes ont pu évoluer dans la catégorie « à atténuer » cette année du fait de l'amélioration continue de la démarche du budget vert. C'est le cas des panneaux de communication jetables, ou encore la création de nouveaux points lumineux, qui constituent de nouvelles dépenses énergétiques bien que disposant des technologies LED moins consommatrices, l'aspect vertueux de ces dépenses étant retracé dans les moindres consommations électriques.

Enfin, il a été fait le choix de classer en « à déterminer » un certain nombre de dépenses dont la classification précise sera adoptée lors du compte administratif. C'est le cas notamment des dépenses de mobiliers dont la cotation sera précisée au moment de la commande.

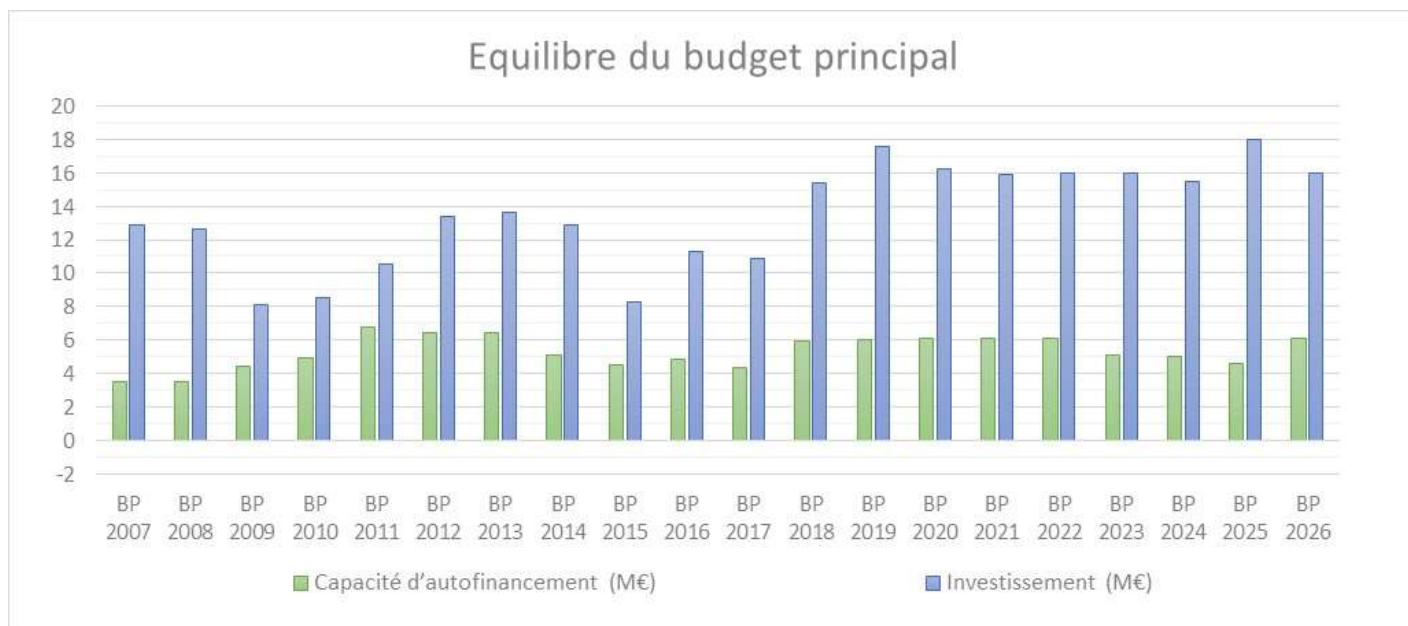
Les principaux projets se distinguant par leurs impacts positifs sur l'environnement en 2026 sont les opérations de rénovation énergétique des groupes scolaires (3,4 M€), les projets de voirie comprenant de la végétalisation et des aménagements cyclables, à l'instar de l'avenue des Belges, ou encore la débitumisation des cours d'écoles et la végétalisation des espaces publics (415 K€).

Comme chaque année, une part importante des crédits d'investissement dédiés aux dépenses dites récurrentes est orientée vers les objectifs de la transition écologique, avec la poursuite du verdissement du parc de véhicules municipaux, le passage en LED des éclairages publics ou encore l'intégration de la question des gains énergétiques dans les opérations d'amélioration du bâti, l'entretien régulier des voies cyclables et des cheminements piétonniers.

IV. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **71 911 K€** pour la section de fonctionnement contre 69 320 K€ au BP 2025, soit une hausse de 3,7 % liée notamment, en dépenses, à la hausse des écritures d'ordres (virement à la section d'investissements et dotations aux amortissements des immobilisations)
- **23 288 K€** pour la section d'investissement



1) Section de fonctionnement

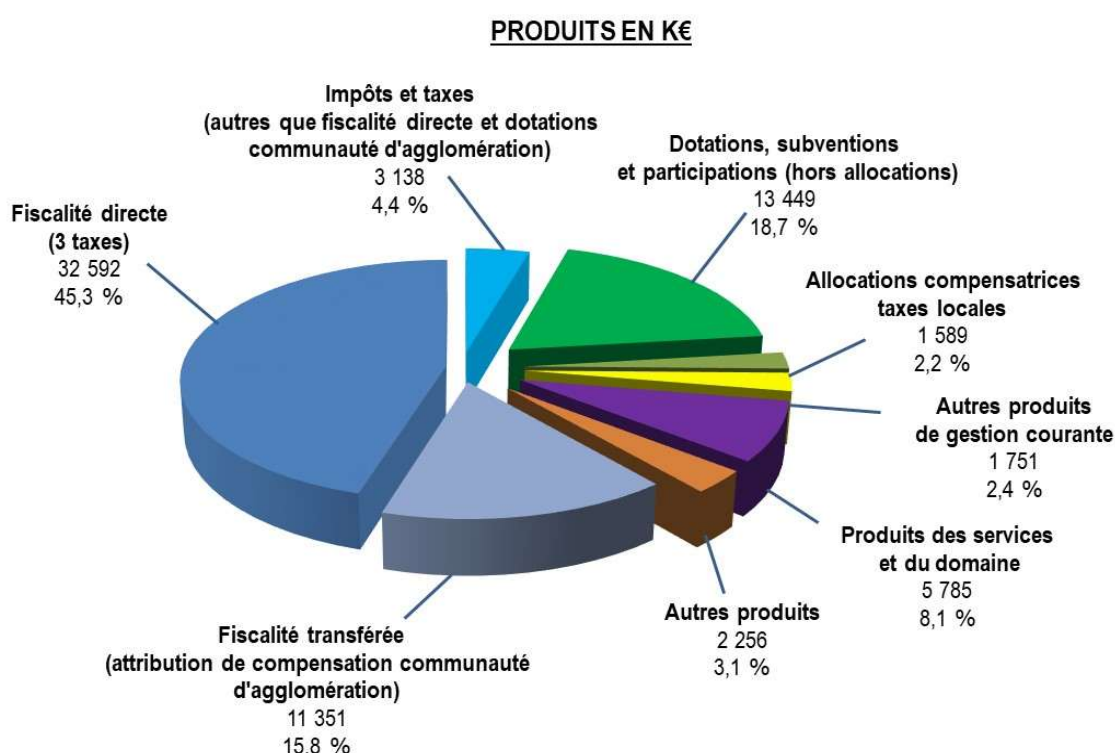
Afin de faciliter l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes réelles, il est fait le choix de procéder à une analyse à périmètres constants, en neutralisant certains mouvements de crédits qui empêchent une lecture fidèle des inscriptions budgétaires. Deux phénomènes sont pris en compte, l'un se réalisant entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, l'autre au sein des recettes de fonctionnement uniquement.

Premièrement, le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), inscrit comme minoration de recette au BP 2025, doit désormais être inscrit comme une dépense car il est considéré comptablement comme un reversement de fiscalité. Ce mouvement fausse à la fois l'analyse de l'évolution des recettes, qui se voient artificiellement augmentées de 1 445 900 € (montant du DILICO estimé au BP 2025 et donc retranché des recettes inscrites), et celle des dépenses, en hausse elles aussi de 478 000 € (montant du DILICO estimé au BP 2026). Dans les développements ci-dessous, l'évolution des recettes réelles et celle des dépenses réelles est donc exprimée à périmètre constant, c'est-à-dire hors DILICO dans les deux cas. Toutefois le DILICO est bien pris en compte dans l'analyse au niveau de l'épargne brute, pour un solde net de + 957 900 € (écart entre le DILICO 2025 et le DILICO 2026), expliquant en grande partie l'évolution de ce ratio au niveau du budget primitif. À noter que cette évolution de l'épargne brute se réalise en trompe l'œil dans la mesure où la perte de 1 445 900 € en 2025 n'a été que théorique car finalement non appliquée à la Ville de Bourg-en-Bresse. De fait, si le projet de loi de finances pour 2026

est adopté en l'état, l'application du DILICO représenterait bien une perte sèche de près de 500 k€ pour la Ville de Bourg par rapport à l'exercice 2025.

Deuxièmement, à la demande de la responsable du Service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse, un certain nombre de recettes de fonctionnement font l'objet d'une évolution d'imputation comptable et se voient enregistrées sur un chapitre différent. Ainsi le produit des locations (pour environ 365 K€) et celui de la participation de Grand Bourg Agglomération au titre des charges de centralité (pour environ 315 K€) sont transférés respectivement des chapitres des produits des services et du domaine et de celui des participations et subventions vers le chapitre des charges de gestion courante (au total 680 K€). Dans les développements ci-dessous, l'évolution réelle de chaque chapitre est exprimée à périmètre constant, c'est-à-dire en retranchant ou en ajoutant ces sommes qui font l'objet d'une nouvelle imputation. Toutefois, ces recettes sont bien intégrées dans l'analyse globale de l'évolution des recettes de fonctionnement, et donc de l'épargne brute.

a) Les ressources du budget primitif 2026 : analyse à périmètre constant



Les produits totaux de fonctionnement (qui comprennent les opérations d'ordre) s'élèvent 71 911 K€, en hausse par rapport au BP 2025 de 2 591 K€.

Les recettes réelles quant à elles, à périmètre constant (hors prélèvement sur fiscalité au titre du DILICO qui était déduit au BP 2025 sur les recettes et qui figure cette année en dépense comptablement assimilé à un reversement à l'Etat), enregistrent une hausse modérée de 474 K€ (+ 0,7%).

Cette hausse globale des recettes réelles est portée principalement sur le poste des impôts et taxes et sur celui des participations et subventions.

En conséquence, pour mieux apprécier les véritables évolutions de chacun des postes budgétaires de BP à BP, l'analyse s'effectuera à périmètre constant.

i. Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 5 785 K€ contre 6 106 K€ au BP 2025, soit à périmètre constant (365 k€ transférés sur le chapitre 75), une hausse très modérée de + 44 K€ soit + 0,8 %. Cette hausse s'explique par l'évolution de la fréquentation de la restauration scolaire (+ 30 K€), et du remboursement par le CCAS de frais relatifs aux centres sociaux pris en charge directement par la Ville (+ 71 K€).

ii. Impôts et taxes, fiscalité locale

Ce poste s'élève à 47 081 K€. Il évolue très faiblement de + 77 K€ (+ 0.2 %), à périmètre constant (hors DILICO comptabilisé en 2025 comme une perte de recette à hauteur de - 1 445 900 €).

Il se décompose en 2 chapitres distincts qui connaissent, à ce BP, une évolution différenciée : d'une part le produit de la fiscalité locale et d'autre part le chapitre des impôts et taxes composé principalement de l'attribution de compensation versée par Grand Bourg Agglomération.

a) Impôts et taxes

Le chapitre des impôts et taxes qui s'élève à 11 351 K€, est en légère baisse (- 51 K€, soit - 0,4 %) par rapport au BP 2025. Son montant sera à ajuster en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par GBA.

b) Fiscalité directe locale

- Le produit de la fiscalité locale, pour un montant de 32 592 K€, est en hausse à périmètre constant (hors DILICO 2025) de 128 K€, soit seulement + 0,4 %.

Les crédits inscrits à ce BP correspondent à une estimation fondée sur les bases définitives notifiées pour 2025 et à la revalorisation nominale des bases de TF (hors locaux commerciaux) et de TFNB, déterminée en fonction de l'indice des prix harmonisé de novembre estimée à + 0,8 %.

- Les autres composantes de la fiscalité directe locale, qui comprennent notamment les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), sont stables par rapport au BP 2025 avec un montant global de 3 137 600 €.

iii. Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)

Ce chapitre s'élève à 15 037 519 €, soit + 1 % (+ 155 K€) par rapport au BP 2025, à périmètre constant (315 k€ transférés sur le chapitre 75).

Ce chapitre comprend principalement la DGF (dotation globale de fonctionnement) dont l'enveloppe globale est stable par rapport à l'an dernier, notamment en raison de l'écrêtement de la dotation forfaitaire subi chaque année. La dotation globale de fonctionnement se décompose ainsi :

➤ la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)

La dotation forfaitaire est en baisse de 2 % (- 102 K€) par rapport à l'an dernier, en raison de l'écrêtement destiné à l'abondement des dotations de péréquation communales. Elle est estimée à 4 931 K€.

- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 3 448 K€, évolue selon une estimation provisoire, de + 5 % (+ 159 K€) par rapport au BP 2025.

- **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 238 K€, en baisse de 56 K€.

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement pourront faire l'objet d'un ajustement ultérieur en décision modificative lorsque leur montant définitif aura été notifié

Ce chapitre comprend également :

- **la dotation générale de décentralisation**, qui, comme en 2025, s'élève à 154 K€.
- **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe, estimées à 1 589 K€, soit + 30 K€ par rapport à celles prévues au BP 2025

Ces compensations fiscales correspondent en majeure partie à la compensation par l'État de la diminution de moitié des bases de TFPB des locaux industriels. À noter que le PLF prévoit de réduire de 25% cette compensation, soit une baisse de - 277 K€ par rapport au BP 2025 et - 318 K€ par rapport au montant réellement perçu en 2025 après notification définitive.

Depuis 2025, une nouvelle compensation dite de recentrage de la taxe d'habitation s'applique afin de compenser certaines exonérations de THRS accordées notamment au profit des associations. Elle est estimée à environ 266 K€.

Comme chaque année, les montants de ces différentes compensations sont estimés, dans l'attente de la communication des éléments définitifs selon les bases d'imposition des taxes directes.

- **les subventions diverses de fonctionnement** (État, collectivités et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 4 484 K€, en évolution réelle de + 447 K€.

Celui-ci s'explique par l'accroissement de la participation de la CAF au titre de la petite enfance, du fait de la revalorisation de la prestation de service unique et de la prise en compte de bonus au titre de la mixité, du handicap et de la convention territoriale globale (+ 200 K€), ainsi que du versement du bonus attractivité venant soutenir les actions mises en œuvre par la Ville pour le pouvoir d'achat des agents de la petite enfance (+ 140 K€) et par la campagne de mécénat actuellement en cours pour financer la ZOA 2026 (+ 141 K€).

iv. Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend principalement le produit de locations, les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC, ...) et des recettes particulières de gestion.

Son montant est inscrit pour 1 751 K€, il se maintient donc à périmètre constant, avec une légère baisse de - 13,6 K€.

v. Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel, les tickets restaurants et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 739 K€ (soit - 83,5 K€).

vi. Produits exceptionnels et reprise de provisions

Ce poste (87 K€ contre 107 K€ au BP 2025) est composé des reprises sur provisions (87 K€).

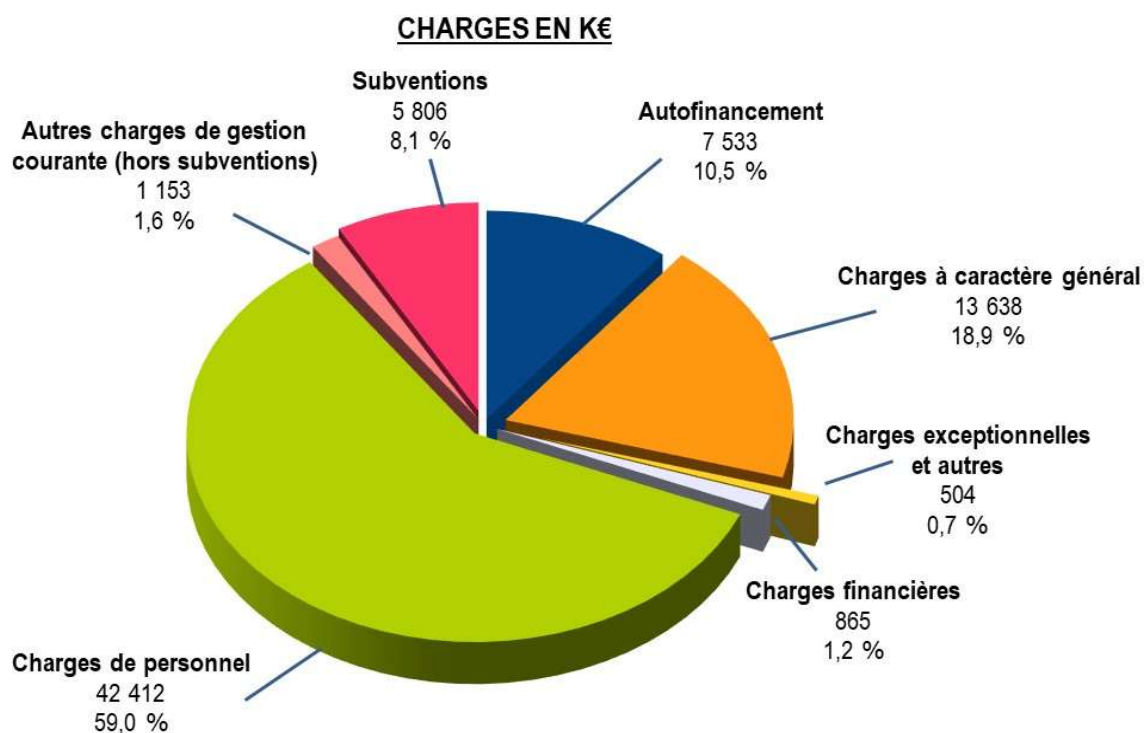
En résumé, les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à F) constituent les recettes réelles de fonctionnement.

Elles augmentent, de 474 K€ (+ 0,7 %) à périmètre constant (hors dispositif DILICO) de BP à BP.

vii. Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur. Comme les années précédentes, il sera procédé à une reprise du résultat antérieur à l'occasion du budget supplémentaire.

b) Les charges du budget primitif 2026



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64 378 K€ (63 899 K€ après retraitement du DILICO 2026) contre 64 002 K€ au BP 2025 soit une baisse légère de 102 K€ (- 0,2 %).

i. Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets.

Il s'élève à 13 638 K€, en baisse de - 1,3 %, soit -186k€. Les dépenses énergétiques sont anticipées en baisse de -335k€. à l'inverse, Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- Une baisse notable sur les dépenses énergétiques : - 335 k€ ;
- Une stabilisation des denrées alimentaires pour l'UPCF à 1 000 k€, compte-tenu du renforcement des ambitions de la Ville en matière d'alimentation scolaire et du reflux de l'inflation sur les denrées alimentaires ;
- Des primes d'assurances anticipées en légère hausse pour +21 k€ ;
- Les dépenses courantes hors énergie, alimentation et assurance évoluent donc de + 128 k€ soit une hausse modérée de 1,4 % grâce aux efforts réalisés sur l'ensemble des dépenses courantes. Ces efforts permettent de compenser des hausses sur certaines dépenses obligatoires telles que les frais de formation du personnel (+ 40 K€), ou celui du marché des contrats de maintenance énergétique qui permettra de nouvelles optimisations sur les dépenses d'énergie. Cette augmentation comprend par ailleurs des dépenses nouvelles et ponctuelles compensées en recette, à l'instar de la ZOA pour +70 K€ qui seront financés par les recettes de mécénat.

ii. Charges de personnel

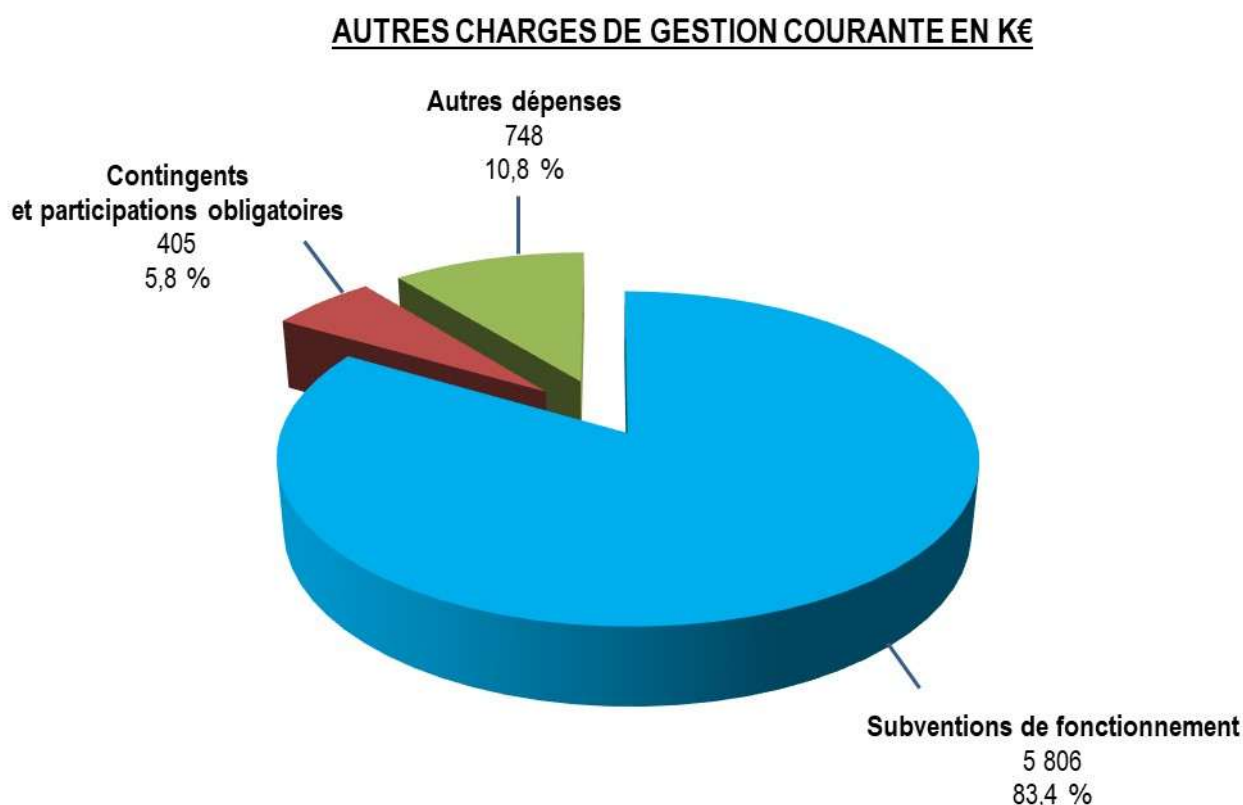
La prévision du BP 2026 est inscrite à hauteur de 42 412 K€, soit une évolution modérée de + 0,5 % (+ 211 K€ de BP à BP) qui couvre comme chaque année les augmentations statutaires liées à l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (progression d'échelons, avancements de grade et promotions) mais aussi les effets :

- du protocole pouvoir d'achat 2026 (enveloppe de 306 K€)
- du projet de loi finance : augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points (+ 500 K€).

La hausse de ce poste de seulement + 0,5 % est contenue grâce à l'effet noria favorable, dont bénéficie la Ville (en raison des départs à la retraite et le recrutement de jeunes professionnels) et à la stabilité des effectifs de la Ville, qui devraient rester stables en 2026, comme cela est le cas depuis 2020.

iii. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, qui regroupe principalement les participations obligatoires, les subventions (dont la subvention d'équilibre au budget aéroportuaire inscrite pour 98 K€) et les admissions en non-valeur (87 K€), s'élève au montant de 6 959 K€, contre 7 003 K€ au BP précédent, soit une légère baisse de 44 K€. Il représente au total 9,7 % des dépenses de la section de fonctionnement.



Le contenu de ce chapitre se décompose de la manière suivante :

➤ **subventions de fonctionnement** : elles sont inscrites pour 5 806 K€ contre 5 835 K€ au BP 2025 (- 29 K€, soit - 0,5 %)

A l'intérieur de ce poste on observe 3 composantes principales :

- les subventions de fonctionnement aux organismes privés et associations, s'élèvent à 2 911 K€, en se stabilisent quasiment à leurs niveau du BP précédent (+ 0,7 %).
- la subvention de fonctionnement au C.C.A.S. (pour 1 678 K€), est inscrite en légère augmentation par rapport au BP 2026 (+ 34 K€).
- la subvention de fonctionnement versée à l'EPCC Théâtre (861 K€) qui diminue de 75 K€, compte tenu de la montée en puissance pour la dernière année de la participation de GBA au fonctionnement de cet établissement.

➤ **contingents et participations obligatoires** pour un total de 405 K€ (contre 399 K€ au BP 2025) comprenant principalement la participation au fonctionnement des écoles privées

➤ **autres charges de gestion** (282 K€ contre 303 K€ au BP précédent) : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP dont la principale composante concerne l'association la Truffe et les Oreilles pour 272 K€ (- 19 K€ conformément aux termes de l'avenant à la convention de DSP de la Tannerie pendant la période de travaux).

iv. Charges financières

Les charges financières passent de 955 K€ à 865 K€, en baisse de 90 K€, soit - 9,4 % de BP à BP.

Cette évolution favorable s'explique par une stabilisation de l'encours de la dette fin 2025 au niveau de fin 2023, couplée à une poursuite de la baisse des taux d'intérêts qui fait suite à la forte hausse enregistrée en 2024.

v. Charges exceptionnelles et prélèvement au titre du DILICO

Ces charges sont inscrites pour un montant de 504 K€ (contre 20 K€ au BP 2025).

Elles comprennent, comme chaque année, des crédits nécessaires aux opérations de régularisations de titres sur exercices antérieurs, pour un montant identique de 16 K€.

Elles intègrent par ailleurs pour la première fois en dépenses le DILICO, ponction par l'État sur les recettes de fiscalité dans le cadre de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics (cf. introduction).

Ainsi, l'ensemble des **dépenses réelles** (composées principalement des charges à caractère général, des charges de personnel des autres charges de gestion courante et des charges financières) évolue, à périmètre constant (hors DILICO), de - 102 K€ de BP à BP (soit - 0,2 %), résultat d'une forte volonté de contenir leur évolution, dans le but de veiller à la santé financière de la Ville, en anticipation de l'impact incertain du contexte national très contraint.

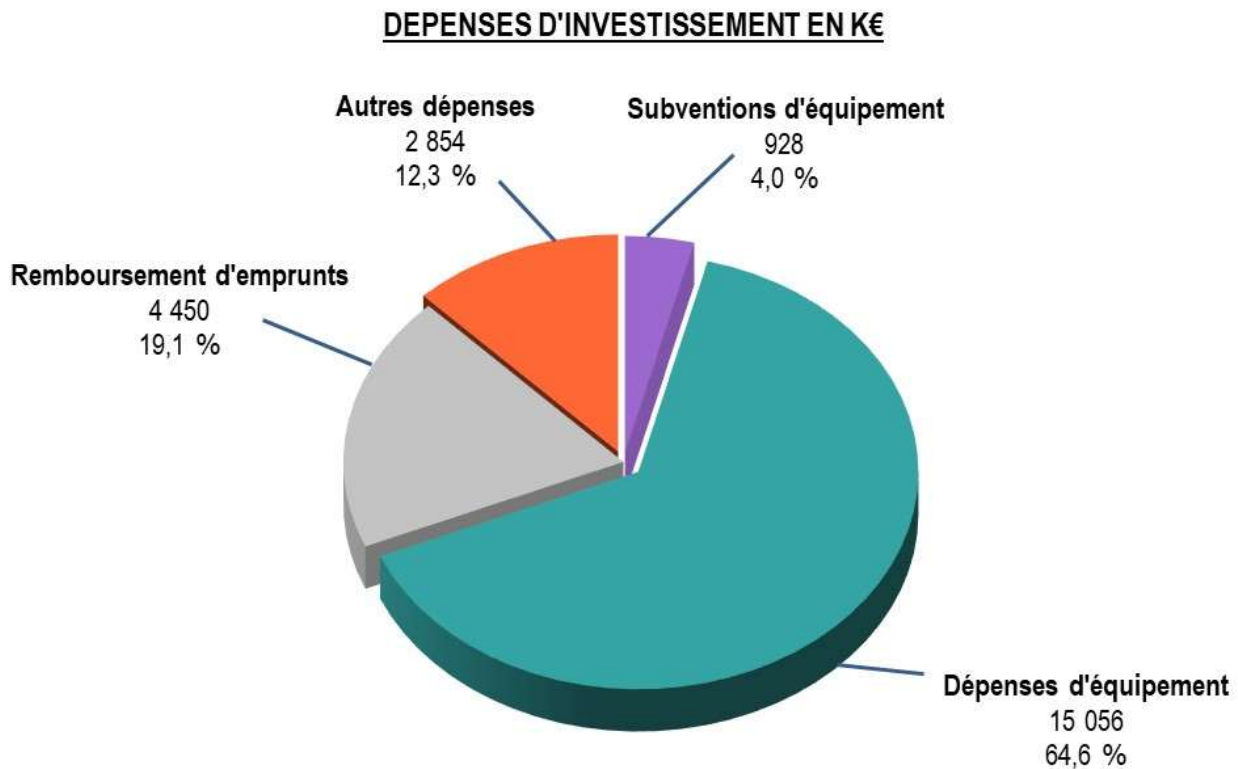
vi. Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement, destinée à assurer le remboursement du capital de la dette et à soutenir la section d'investissement, s'établit à 7 533 K€ (contre 5 318 K€ au BP 2025). Ses deux composantes sont en forte augmentation : les dotations aux amortissements sont inscrites pour 5 920 K€ (soit + 720 K€) et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 1 613 K€ (+ 1 500 K€).

La capacité d'autofinancement, qui ne comprend pas les opérations d'ordre mais enregistre l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement augmente (6,1 M€ contre 4,6 M€), grâce à l'effort de maîtrise des dépenses. Elle se maintient à un niveau satisfaisant qui couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette. Comme expliqué précédemment, il convient de préciser que cette évolution de l'épargne brute se réalise en trompe l'œil dans la mesure où la perte de 1 445 900 € en 2025 au titre du DILICO n'a été que théorique car finalement non appliquée à la Ville de Bourg-en-Bresse. De fait, si le projet de loi de finances pour 2026 est adopté en l'état, cela représenterait bien une perte sèche de près de 500 k€ pour la Ville de Bourg par rapport à l'exercice 2025.

2) Section d'investissement

a) Dépenses



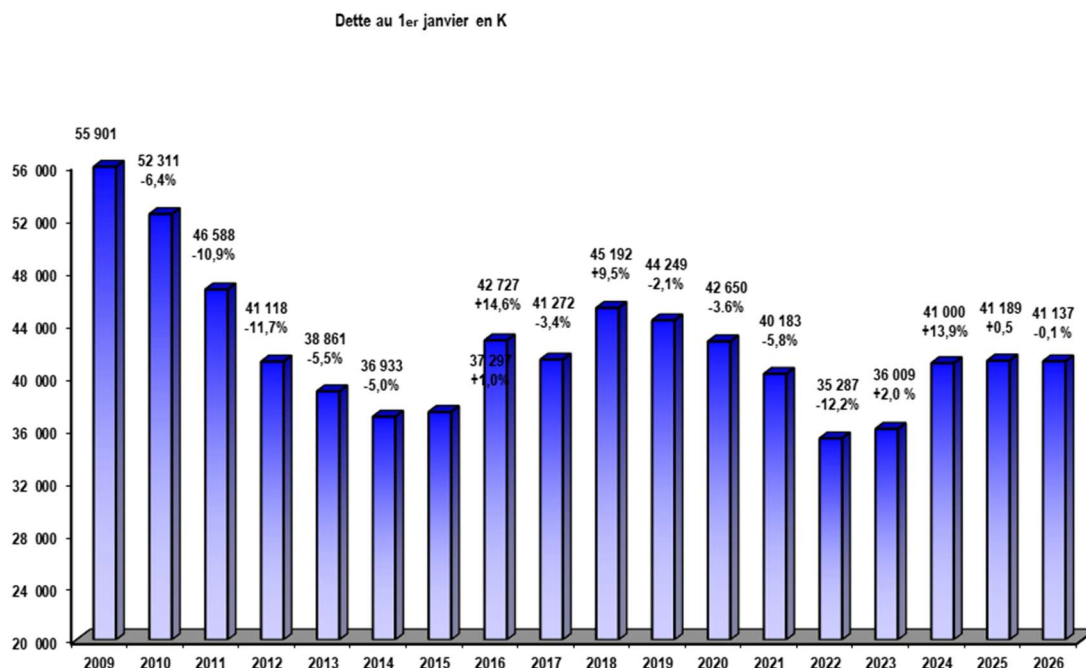
Cette section s'équilibre à la somme de 23 288 K€, opérations d'ordre comprises.

Ses 2 composantes principales sont le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement. Ces dernières, s'élèvent à 16 M€ (voir ci-dessous).

- **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 4 454 K€ (contre 4 086 K€ au BP25) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance

Le capital restant dû se maintient au 01/01/2026 à 41,1 M€, soit un niveau stable depuis le 01/01/2024 et qui demeure très inférieur au plafond symbolique de 45 M€ ciblé pour la fin du mandat 2020-2026.

L'évolution de la dette en capital est la suivante :



L'augmentation de l'encours de la dette au 01/01/2024 est directement liée à la réalisation d'un niveau très élevé de dépenses d'équipement en 2022 (jamais atteint par la Ville de 21 M€) et en 2023 (proche de 17,5 M€). A noter que le niveau des dépenses d'équipement en réalisation des exercices 2024 et 2025 est également très haut (21 M€ en 2024 et probablement autour de 17 M€ en 2025).

➤ **poste dépenses d'équipement :**

Au total, les dépenses d'équipement (au sens large intégrant les participations en capital) s'élèvent à 15 984 K€ au BP 2026 (18 001 K€ au BP 2025 et 15 541 K€ au BP 2024).

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

Les principales composantes :

- Les subventions d'équipement à verser pour 928 K€, avec notamment le fonds d'accompagnement des propriétaires de locaux commerciaux en centre-ville pour 50 K€ et le remboursement des frais d'équipements dans le cadre du service commun informatique avec Grand Bourg Agglomération, pour 808 K€.
- Les autres dépenses d'équipement : pour 15 056 K€ réparties ainsi :

- immobilisations incorporelles (logiciels, études...)	115 K€
- immobilisations corporelles (acquisitions et installations)	5 113 K€
- immobilisations en cours (travaux) :	9 564 K€
- portage foncier (acquisitions foncières) avec l'EPLF :	264 K€

Ce budget d'investissement est d'un niveau inférieur à celui du BP 2025, conformément aux orientations prises en décembre.

Il correspond à une inscription précautionneuse pour anticiper les répercussions probables et incertains du contexte national sur les finances locales, inscription dont le niveau reste suffisant pour poursuivre ou finaliser la réalisation des projets d'investissement déjà engagés.

Les principaux crédits inscrits au BP 2026 sont déclinés comme suit :

➤ Grands projets 2026

▪ Rénovation Groupes scolaires Daudet et Peloux	3 363 K€
▪ Co-cathédrale Notre Dame – restauration	2 200 K€
▪ Travaux d'extension de la Tannerie	2 000 K€
▪ Avenue des Belges – travaux	650 K€
▪ Végétalisation des espaces publics et débitumisation des cours d'école	466 K€
▪ NPNRU Pont des chèvres (acquisitions immobilières, aménagements voirie espaces publics)	419 K€
▪ Espace Daudet – aménagement de voirie et espaces publics	286 K€
▪ Aménagement du Parc de la Madeleine	171 K€

➤ Récurrent

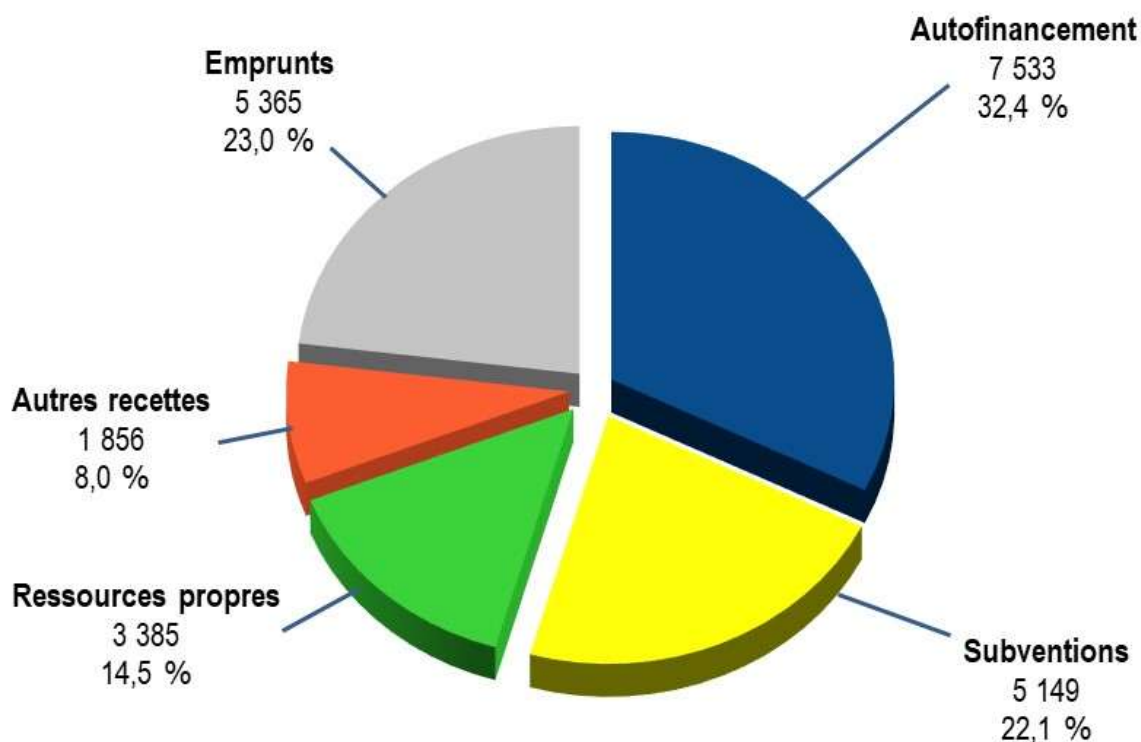
▪ Autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs...	1 727 K€
▪ Autres travaux de voirie	1 125 K€
▪ Matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels	846 K€
▪ Acquisitions foncières (terrains et constructions) (poteaux d'incendie, installation de bornes électriques et horodateurs)	345 K€
▪ Espaces verts – entretien parcs, jardins publics et rénovation terrains de sport	158 K€
▪ Petit aménagement de proximité et espaces de jeux	119 K€
▪ Vidéo protection et géo référencement réseaux Ville	80 K€
▪ Études générales (pré-opérationnelles, déplacements, d'urbanisme, d'efficacité énergétique...)	70 K€
▪ Œuvres d'art – acquisition et restauration	53 K€

- Poste « **travaux réalisés pour le compte d'autrui** » (**compte 458**) pour 157 K€ dont 100 K€ concernant l'opération Bouvent Curtafray et 49 K€ sur l'avenue de Mâcon. La Ville de Bourg a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage de la part d'autres collectivités sur ces deux projets, et les montants retracés sur ce chapitre lui seront intégralement remboursés par ces dernières, s'équilibrant donc en dépenses et en recettes.

b) Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 23 288 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 3 385 K€ (2 915 K€ au BP25) comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 2 885 K€, en hausse car se rapportant aux dépenses d'équipement 2024 d'un niveau record, et la taxe d'aménagement pour 500 K€ ;
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 5 149 K€ (- 1 541 K€), concernent notamment le produit des amendes de police (510 K€, + 93 K€) et surtout les participations principalement dans le cadre des projets suivants :
 - La Tannerie – extension : 901 K€ dont 660 K€ de GBA (PET 2) et 151 K€ de la DRAC
 - Les Vennes – requalification des voiries : 210 K€ de GBA au titre du PET 2
 - Rénovation groupes scolaires Daudet et Peloux notamment pour 1 670 K€ dont la participation de GBA pour 557 K€ (PET 2), de la CAF pour 189 K€, de l'État pour 798 K€ (cadre politique de la ville et fonds vert) et du CD01 pour 127 K€
 - La Madeleine – travaux : 210 K€ de GBA dans le cadre du PET 2
 - Co-cathédrale Notre Dame : 883 K€ dont 300 K€ du CD01, 243 K€ de l'État, 250 K€ de la Région et mécénat (90 K€)

- le remboursement de **travaux réalisés pour autrui**, pour 402 K€ notamment de GBA pour Bouvent Curtafray (251 K€), pour les travaux de l'allée de Challes (84 K€) ainsi que de la commune de Viriat pour les travaux de l'avenue de Mâcon
- **l'autofinancement comptable**, à 8 733 K€
- **l'emprunt** d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 5 365 K€ (contre 7 193 K€ au BP25 et 5 860 K€ au BP24). Il sera ajusté en fin d'exercice en fonction du besoin réel de fin d'année de la même manière que pour les exercices précédents.

Comme l'an dernier, les incertitudes nationales et la nécessaire résorption du déficit public ne laissent guère de doute quant à la probable forte contribution des collectivités locales dans ce cadre ; ce qui constitue encore une menace pesant sur la pérennité de la bonne santé financière de la Ville.

Aussi, pour anticiper ce risque et le contenir, le recours à plusieurs leviers est nécessaire notamment celui de la dépense qu'elle soit de fonctionnement ou d'investissement.

A ce BP, **l'évolution des dépenses de fonctionnement** est contrainte à la baisse par une priorisation, voire décalage de certaines actions mais aussi grâce à des choix à caractère durable qui portent leurs fruits (en matière de réhabilitation énergétique ou de gestion différenciée des espaces verts par exemple). Il en est de même pour **la révision des réalisations en matière d'investissement**, en décalant une partie de leur réalisation dans le temps pour la troisième année consécutive.

La Ville actionne aussi le levier des **recettes**, en veillant à **optimiser la participation (subventions)** de ses partenaires ou d'autres organismes pour financer ses projets qu'ils soient d'investissement ou de fonctionnement (par exemple en matière de gestion des déchets).

Grâce à ces mesures, la capacité d'autofinancement se maintient à un niveau satisfaisant permettant la couverture totale du remboursement du capital et permettant à court terme de maintenir notre vigilance quant au poids et à la durée de la ponction qui sera exercée sur les recettes des collectivités locales au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

V. PRÉSENTATION DES BUDGETS ANNEXES

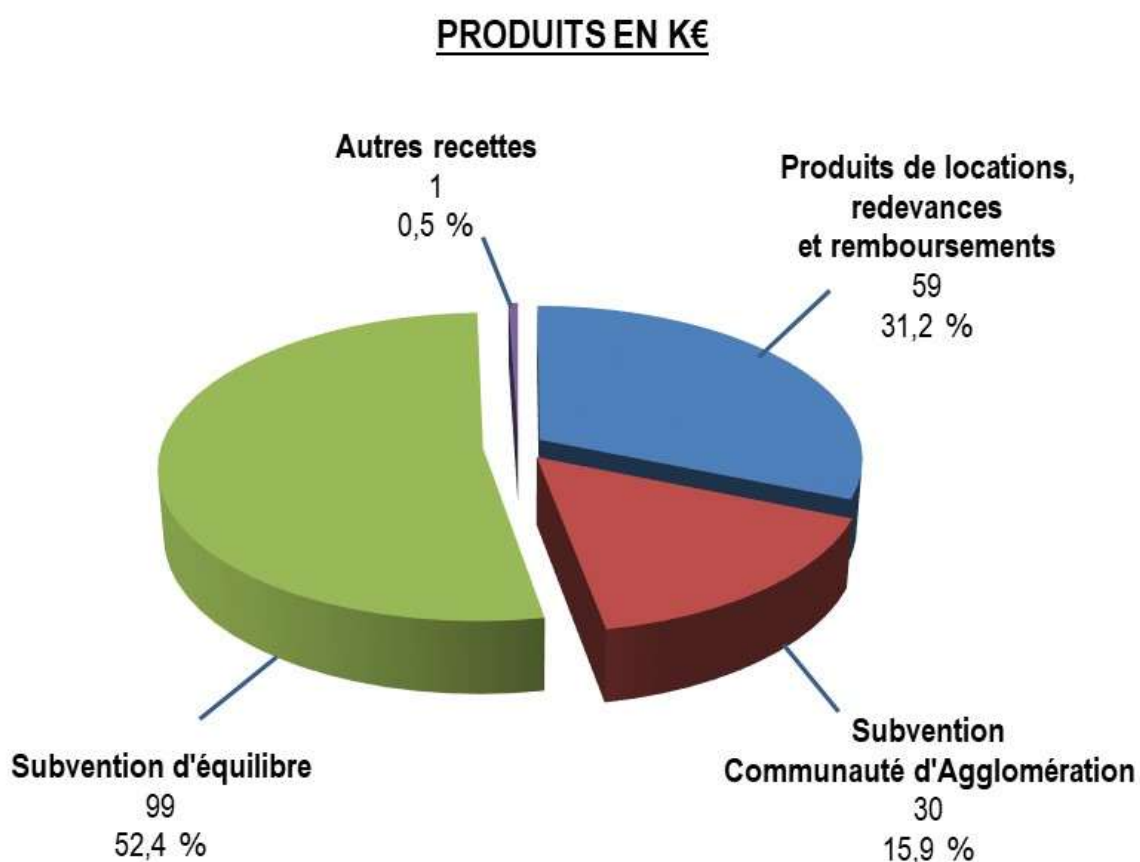
1) Budget Aéroport

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 189 K€ pour la section de fonctionnement et la somme de 68 K€ pour la section d'investissement.

Les inscriptions en recettes et en dépenses de fonctionnement du BP 2026 évoluent peu par rapport au BP précédent.

a) **Section de fonctionnement**

i. *Produits*

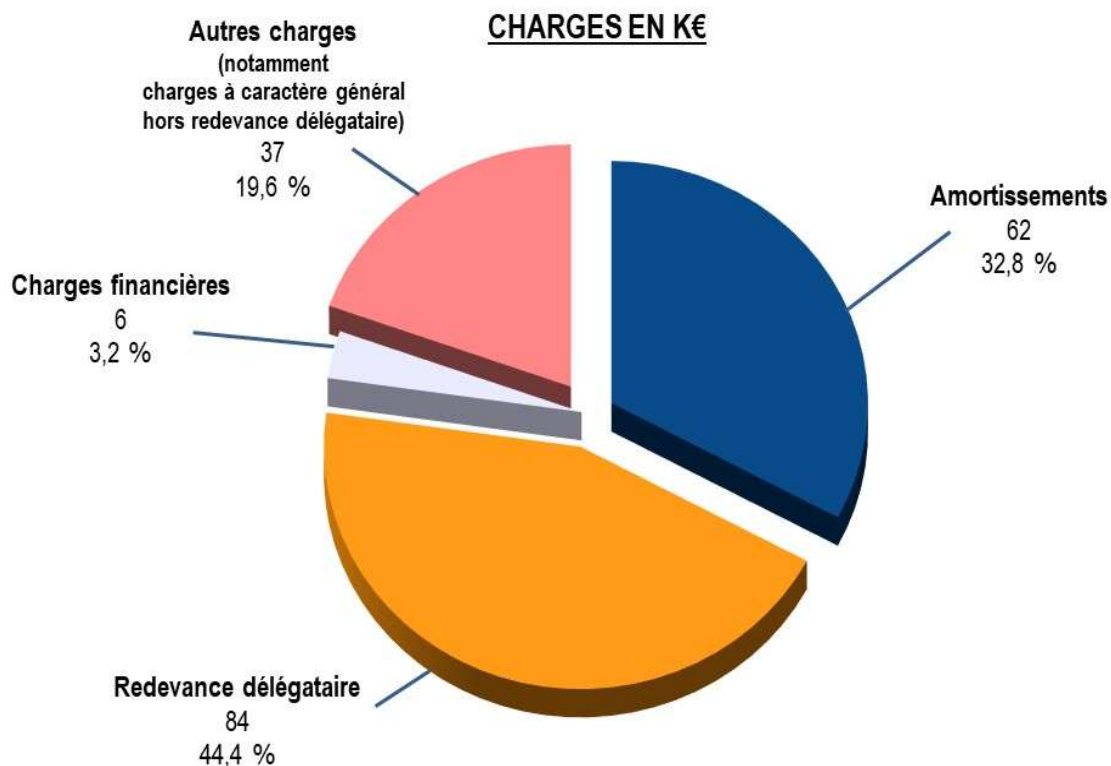


Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** à hauteur de 99 K€ (- 4 K€) et la **subvention de la communauté d'Agglomération**, inscrite pour 30 K€ (constant par rapport au BP 2025). L'estimation de cette dernière est réalisée sur la base du déficit prévisionnel de l'exercice 2025, conformément aux termes des délibérations conjointes du Conseil municipal et du Conseil communautaire.

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour le même montant qu'au BP 2025 (60 K€).

ii. Charges

Les charges réelles se maintiennent à un niveau de 127 K€ identique à ceux des BP 2024 et 2025.



Elles se composent essentiellement **de charges à caractère général** (116 K€) comprenant la redevance versée au délégataire pour 84 K€, conformément aux termes de la délégation de service public.

L'autofinancement (66 K€), composé exclusivement des dotations aux amortissements, augmente de 4 K€ par rapport au BP précédent.

b) Section d'investissement

i. Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 68 K€ consistent en :

- Dépenses d'équipement (24 K€) : concernant principalement des travaux d'aménagement et de réfection des constructions ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 43 K€ (- 3 K€).

La dette au 1^{er} janvier 2026 sur ce budget s'établit à 310 K€.

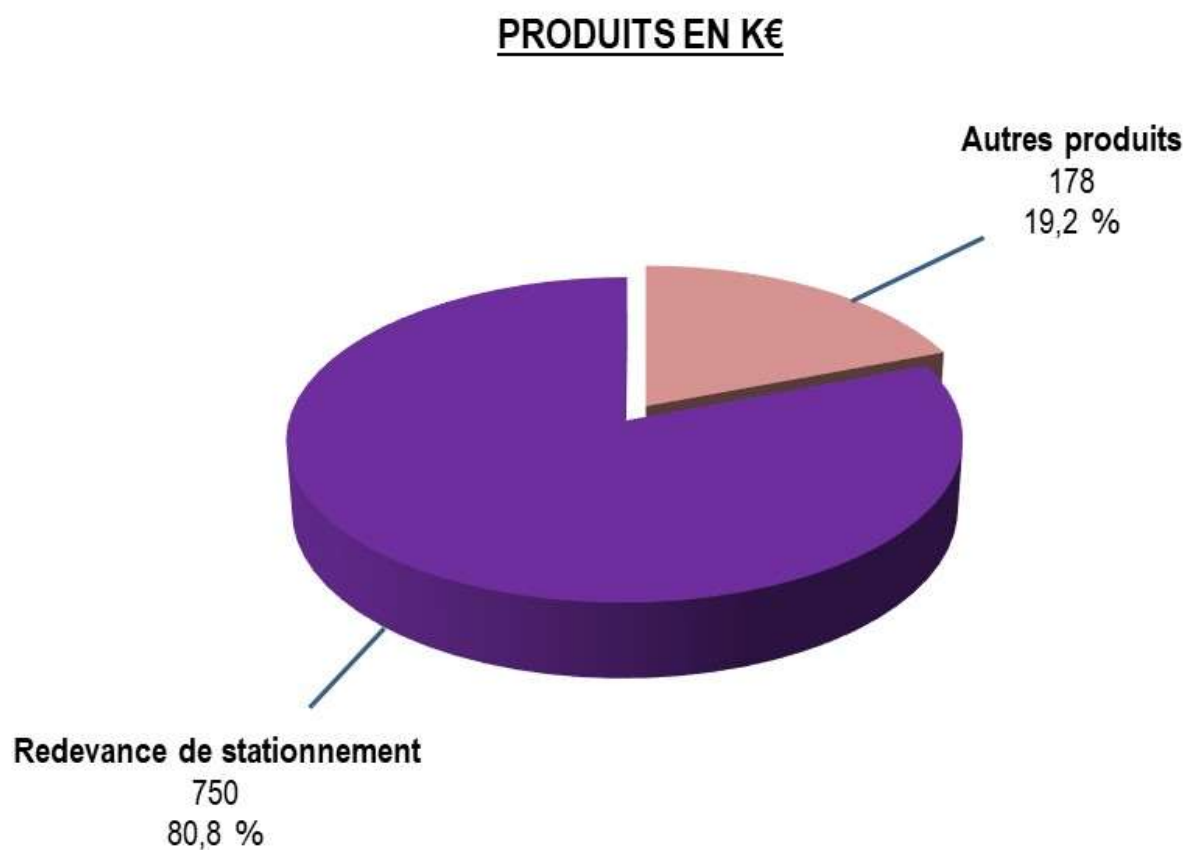
ii. Recettes

Les dépenses sont couvertes principalement par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (amortissement des immobilisations pour 62 K€) et plus accessoirement par un emprunt prévisionnel de 6 K€.

2) Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 928 K€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 507 K€ pour la section d'investissement.

a) Section de fonctionnement



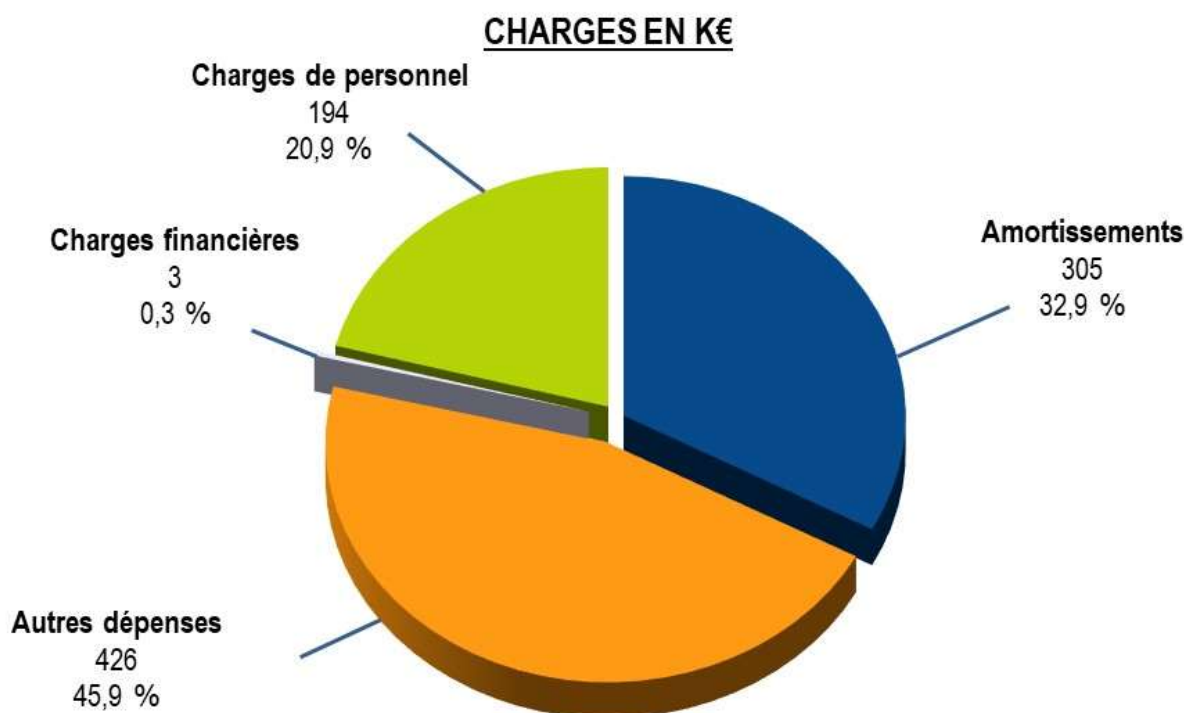
i. Produits

Le **produit de stationnement** est estimé pour le même montant qu'au BP 2025, soit 750 K€.

L'**amortissement obligatoire** du produit des amendes de police complète les produits pour 140 K€.

Ces recettes suffisent à l'équilibre de ce budget sans versement de subvention d'équilibre par le budget principal.

ii. Charges



L'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement est également inscrite pour quasiment le même montant (421 K€ contre 420 K€ au BP 2025).

L'**autofinancement**, composé des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement, est inscrit lui aussi en évolution à 507 K€ contre 461 K€ au BP25 et 550 K€ au BP 2024.

b) Section d'investissement

La section d'investissement passe de 461 K€ au BP25 à 507 K€. L'autofinancement, inscrit pour un montant supérieur au BP25, permet de financer la totalité des dépenses d'investissement, à la fois concernant les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette, sans recours à l'emprunt.

Les **dépenses d'équipement** sont inscrites pour 340 K€ (+ 67 K€), inscription correspondant principalement en l'installation, l'aménagement et l'équipement des parcs.

Le **remboursement du capital de la dette** est inscrit pour 27 K€, montant presque égal à celui du BP précédent.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 sur ce budget est en baisse de -15%, passant de 181 K€ à 153 K€.

3) Budget Lotissements (habitat Bouvent-Curtafray)

Les dépenses réelles sont inscrites pour 859 K€ dans le cadre d'études et pour 85 K€ au titre du remboursement du capital de la dette. Elles sont financées par l'emprunt pour 944 K€.

4) Budget Services funéraires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 51 K€ (48 K€ au BP 2025).

La dépense la plus importante est représentée par les charges de personnel à hauteur de 35 K€ et par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleuse) inscrits pour 11 K€.

Les recettes de prestations de services (51 K€) couvrent l'intégralité des charges.

5) Budget Énergies renouvelables

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 14 K€ et de 11 K€ en section d'investissement.

L'amortissement des panneaux (dépense de la section de fonctionnement et recette de la section d'investissement) est inscrit pour 11 K€.

Figurent également en section d'investissement le remboursement du capital de la dette pour 6 K€ et des dépenses d'équipement pour 5 K€.

Ces dépenses ainsi que les dépenses de charges à caractère général (3 K€) sont financées par le produit de vente de l'électricité produite (panneaux du GS St Exupéry et de la MCC) pour 14 K€.